

COMPTE RENDU
séance du conseil municipal du 14 mars 2023

Présents : Damar V / Lecourt V / Brégeat N / Gausson L / Blaigne R / ELLIOTT F / RIFFAUD C / Damar C / Desbordes D

Absents : Jaugeard C (procuration à Damar V) **Secrétaire de séance** : Damar C.

PV de la séance précédente : Adopté à l'unanimité

Le maire propose de rajouter le vote de la motion de soutien pour le maintien d'un poste d'infirmier pour le collège et lycées de Bellac : Les membres du conseil acceptent.

1 - Participation financière aux frais des écoles :

Ecole de Peyrat de Bellac, 1 élève est concerné pour la somme de 730 euros.

Le CM demande un comparatif avec les autres écoles car cela paraît cher au regard des dates indiquées (de mars à juin soit pour 4 mois)

Le maire doit se renseigner.

2 - Participation financière au transport (CIVOS) pour les élèves scolarisés au RPI de Roussac-Rancon

Le CIVOS demande 40% de participation par enfant soit 211 euros (soit 1371 euros au total)

Voté à l'unanimité

3 - Ouverture de crédit Logement

Ouverture ligne comptable pour remboursement caution du logement rue de la Bazine (330 euros)

Voté à l'unanimité

4 - Modifications charges logements

Les charges des ordures ménagères étant désormais en paiement direct, ces dernières ne seront plus gérées par la mairie. (pour logements rue du 8 mai)

Les charges des logements de la rue de la Bazine seront diminuées de 30 euros.

Voté à l'unanimité

5 - Tarif remplacement vaisselle et mobilier cassé salle polyvalente

Le maire demande quels sont les tarifs qui doivent être appliqués. M. Gausson explique qu'il est difficile de définir un prix sans un minimum de base tarifaire et de réflexion et estime qu'il doit y avoir

un travail en amont sur ce sujet par la commission bâtiments et matériels.

La commission bâtiments et matériels devra ouvrir un dossier de travail.

M. Roland Blaigne demande qu'une affiche explicative de rangement des tables et chaises soit préparée.

6 - Prêt 30 000 euros anciens vestiaires

M. Le maire a contacté les banques pour le prêt prévu de 30 000 euros. Il a demandé une proposition sur 12 et 15 ans. Le CM propose de demander moins long pour comparer.

7 - Convention stade avec Berneuil

M. le maire a rencontré Mme La maire de Berneuil. La commune de Berneuil a décidé de ne pas dépenser plus de 1 500 euros pour le stade. Une convention a été définie pour 9 mois entre les maires des 2 communes en attendant de retravailler sur une nouvelle convention lorsque les vestiaires seront définitivement restitués en septembre 2023.

Le CM vote : 9 POUR et 1 Abstention

8 - Chemin de la Coussedière-Les Tailles

La commission voirie a décidé de répondre favorablement à la demande de Messieurs Desbordes et Lajarige P. (Ouverture du chemin)

M. Desbordes demande sur quelle largeur. M. Damar C. évoque une largeur de 3, 50 mètres. Les travaux se réaliseront selon la réglementation (dates droit de tailler)

M. Le maire se renseignera à ce sujet.

M. Desbordes s'interroge sur cette largeur définie. M. Damar explique qu'elle permettra le passage comme demandé par M. Desbordes D et M. Lajarige, elle sera suffisante pour le passage de véhicules. M. Desbordes demande qu'il soit procédé à la délimitation du chemin. Mme Lecourt explique qu'elle ne comprend pas pourquoi M. Desbordes souhaite partir sur d'autres procédures et cela malgré la réponse positive à leur demande et la largeur suffisante pour le passage de véhicules. M. Desbordes demande à ce qu'un alignement soit réalisé. Il précise que si il a tort sur les limites il prendra en charge les dépenses de géomètre.

M. Le maire explique que l'avis de la commission sera respecté.

9 - Divers

** M. Perrin de l'ATEC a réalisé une estimation des travaux de voirie concernant la VC10 (route de l'Auvergne) 800 mètres sont totalement à refaire (pour un coût d'environ 45 000 euros) totalité de la route estimé à 72 000 euros.*

Il faudra de se rapprocher de la préfecture pour faire une demande de DETR (car voie servant dans les travaux forestiers)

** Travaux voirie 2023 : route du village Charrain*

** Sygesbem : pour 2022, les travaux dépassant l'enveloppe prévue par la Conseil Départemental (680 000 euros), les travaux prévu en 2023 seront subventionnés avec du retard.*

** M. Desbordes demande quelle suite à été décidé concernant l'hommage à M. Hébras qu'il a évoqué sur un mail envoyé à la mairie. M. Le maire dit qu'une gerbe lui sera dédiée lors de la commémoration du 8 mai.*

** M. Desbordes demande quelle suite a été donnée au courrier anonyme critiquant l'ensemble du club de foot et l'investissement de la commune vis à vis de ce dernier. M. Le maire répond qu'il ne répond pas aux courriers anonymes mais regrette ce genre de procédé.*

** Motion contre la suppression de poste d'infirmier est voté à l'unanimité*

Fin de séance.